

SUJET 1

Exemple de Contrat de travail conforme à la directive communautaire du 14.10.91	
<p>Entre les soussignés :</p> <ul style="list-style-type: none">- La société UNIPLUS dont le siège social est situé à Magny-en-Vexin, 2 Route de Beauvais et représentée par Monsieur Pierre Lacour agissant en qualité de Président Directeur Général, d'une part ;- et Monsieur Claude Lattese demeurant 1 rue du Chemin-vert, d'autre part. <p>Il a été convenu et arrêté ce qui suit :</p> <p>La société UNIPLUS engage, sous réserve des résultats de la visite médicale d'embauche, M. Lattese à compter du 1^{er} juin 199N.</p> <ul style="list-style-type: none">- M. Lattese sera employé en qualité d'employé de bureau.- Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée. Il est résiliable par l'une ou l'autre partie sous réserve du respect des lois en vigueur et d'un délai de préavis d'un mois.- M. Lattese exercera ses fonctions à Magny-en-Vexin, 2 Route de Beauvais.- À titre de rémunération, M. Lattese percevra un salaire mensuel brut de 8 000 francs (HUIT MILLE FRANCS) qui lui sera versé avant le 30 de chaque mois civil.- M. Lattese exercera ses fonctions selon les horaires en vigueur dans l'entreprise, c'est-à-dire de 8h30 à 17h30 du lundi au jeudi et de 8h30 à 16h30 le vendredi avec une pause de 12h30 à 13h30 le midi.- M. Lattese bénéficiera de congés payés annuels dans les conditions prévues par la loi. <p>Fait en deux exemplaires lu et approuvé Claude Lattese</p> <p>À Magny-en-Véxin le 2/06/9N lu et approuvé Pierre Lacour</p>	

■ QUESTIONS :

- 1- Quelle est la nature de ce document ?
- 2- Quelles sont les parties et signataires du contrat et leurs obligations ?
- 3- Quelles sont les parties et leurs obligations ?
- 4- Ce contrat aurait-il pu être conclu oralement ?
- 5- Comment pourra-t-il être mis fin à cet engagement ?

Académie de Poitiers	CAP	Session 2000
Durée : 45 min	Page 1/1	FLEURISTE
SUJET N°1 Deuxième jour		EP2 : Commercialisation - Environnement économique, juridique et social

SUJET 2

Élection des "prud'hommes"

LES SALARIÉS ET LES
EMPLOYEURS ÉLISAIENT CETTE
SEMAINE LEURS REPRÉSENTANTS
AUX PRUD'HOMMES.

Les élections prud'homales viennent de se dérouler partout en France. Un peu plus de 15 millions de salariés et 1,5 million d'employeurs étaient appelés à voter. Objectif : désigner leurs représentants – près de 15 000 au total – aux conseils de Prud'hommes.

Les Prud'hommes, créés par Napoléon 1^{er} en 1806, forment une juridiction spéciale chargée de juger les conflits individuels entre salariés et patrons. On compte aujourd'hui 282 conseils de Prud'hommes ; chacun d'entre eux est composé pour moitié de représentants élus de salariés et d'employeurs.

LES CUES DE L'ACTUALITÉ N° 280.

■ QUESTIONS :

- 1- Quels sont les litiges jugés par le conseil des prud'hommes ?
- 2- Quelles sont les particularités concernant les juges au conseil des prud'hommes par rapport aux autres tribunaux ?
- 3- Quelles conditions faut-il remplir pour être électeur au conseil des prud'hommes ?
Et pour être éligible ?
- 4- Citez les deux phases de la procédure devant le conseil . Expliquez-les .

Académie de Poitiers	CAP	Session 2000
Durée : 45 min	Page 1/1	FLEURISTE
SUJET N°2 Deuxième jour		EP2 : Commercialisation - Environnement économique, juridique et social

Routiers : la fin du blocus

Après plus d'une semaine de conflit, les chauffeurs routiers ont commencé le week-end dernier à lever les barrages (Les Clés n° 275). Ils réclamaient des hausses de salaire et une amélioration de leurs conditions de travail.

Mais seule la CFDT

majoritaire chez les routiers, avait accepté vendredi de conclure un accord avec les organisations patronales, l'Union des fédérations de transport (UFT) et

l'Unotra. Les autres syndicats, FO la CGT

et le Syndicat autonome des routiers ont refusé de le signer, estimant qu'il ne répon-

dait pas à toutes leurs revendications.

L'accord conclu entre la CFDT et le patronat routier prévoit que le salaire des chauffeurs sera porté au début de l'an 2000 à 10 000 francs par mois pour 200 heures de travail. Mais il ne concerne que les "grands routiers" (ceux qui font de la longue distance). Un salaire minimum sera créé et les rémunérations des routiers seront augmentées de 6 %. Une loi étendra ces mesures à toutes les entreprises de transport routier. ■



■ QUESTIONS :

1- Pourquoi les chauffeurs routiers ont-ils fait grève en cette fin d'année 1997 ?

2- Quel est l'accord conclu entre les syndicats et le patronat routier ?

3- Donnez la définition de la grève .

4- Que signifient les 3 sigles suivants :

- C.G.T. ?
- F.O. ?
- C.F.D.T. ?

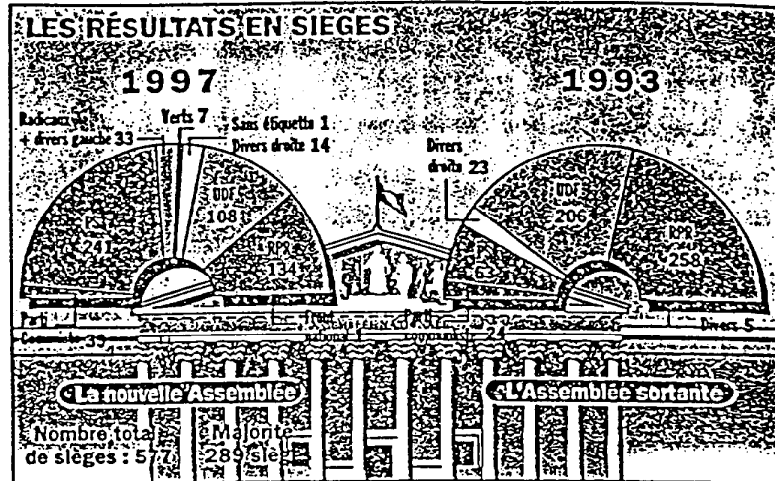
Académie de Poitiers		CAP	Session 2000
Durée : 45 min	S U J E T N°3 Deuxième jour	Page 1/1	FLEURISTE
			EP2 : Commercialisation - Environnement économique, juridique et social

SUJET 4

COHABITATION : LE POUVOIR A DEUX TÊTES

Au lendemain de la défaite de la droite et du retour en force de la gauche, le président de la République, Jacques Chirac, élu en 1995, a choisi un nouveau Premier ministre, Lionel Jospin, le leader du Parti socialiste (PS). En effet, selon la Constitution, le Président doit, après des élections législatives, désigner un Premier ministre appartenant à la nouvelle majorité parlementaire.

Le chef de l'État, qui appartient à l'ancienne majorité de droite, va donc devoir partager le pouvoir avec la gauche pendant cinq ans, la durée de la législature. C'est ce que l'on appelle la cohabitation.



L'ensemble des partis de gauche a obtenu 320 sièges, alors que la majorité absolue est de 289 sièges à l'Assemblée nationale.

■ QUESTIONS :

- 1- Qui détient la majorité des sièges à l'assemblée nationale en 1997 ?
- 2- Qu'est-ce que la cohabitation ?
- 3- Qu'est-ce que le pouvoir exécutif ? A qui appartient-il ?
- 4- Citez deux pouvoirs du Président de la république .

Académie de Poitiers	CAP	Session 2000
Durée : 45 min		FLEURISTE
SUJET N°4 Deuxième jour	Page 1/1	EP2 : Commercialisation - Environnement économique, juridique et social

SUJET 5

SOCIÉTÉ DES VINS DE FRANCE Adresse: 25, rue de la Citerne, 34100 Clermont-les-Vignes N° d'employeur à la Sécurité Sociale: 4000135834 Registre du Commerce N°: RC Montpellier B 3190203400	
CERTIFICAT DE TRAVAIL	
M. BUVAR Alfred (Nom, prénoms) Adresse: Rue de la Pompe, 34231 Clermont-les-Vignes N° de Sécurité Sociale: 1460229114025 a fait partie de notre personnel et a dû être licencié à la suite de nombreuses absences liées à une intempérance caractérisée.	
EMPLOIS SUCCESSIVEMENT OCCUPÉS	
Désignation: (nature et qualification)	Du 6/01/84 Au 10/12
Divers postes	
Fait à: Clermont-les-Vignes, le 15 décembre 1984.	
<i>Signature de l'employeur ou de son représentant</i> (Nom et qualité du signataire) Le directeur J. MART	

- 1) Qu'est-ce que le document ci-dessus ?
- 2) A quoi sert ce document ?
- 3) A quel moment est-il établi ?
- 4) Celui-ci est-il valable ?
Justifiez votre réponse.

Académie de Poitiers	CAP	Session 2000
Durée : 45 min	Page 1/1	FLEURISTE
SUJET N°5 Deuxième jour		EP2 : Commercialisation - Environnement économique, juridique et social

SUJET 6

- 1) Que représente le document ci-contre ?
- 2) Quel est le montant du salaire brut ?
Quel est le montant du salaire net ?
- 3) A quel taux horaire ce salarié est-il rémunéré ?
- 4) Combien d'heures supplémentaires a-t-il réalisées ?
Expliquez ce calcul.

NOM <u>TRONG Paul</u>	
Adresse <u>2 rue Saint Eloi 31000 TOULOUSE</u>	
Emploi <u>Ajusteur</u>	Position (Niv. Cat. Coef) <u>DE</u>
BULLETIN DE PAYE du <u>1^{er} juin</u> au <u>30 juin</u> N° Pointage <u>007</u>	
Convention(s) Collective(s) de Branche <u>Métallurgie</u>	
M ^e S. S. <u>A 45.01.22.004.02917</u> Conservez ce bulletin de paye sans limitation de durée	

N°	Taux d'hrs : N°	Sup.	Taux Autres : N°	Taux Maj ^{rs}	Total	
1		169		41,00	8 112,00	
2						
3	Heures Suppl ^{rs}	25	% N°	60,00	3 000,00	
4	Heures Suppl ^{rs}		% N°			
5						
6	Salaire au forfait ou autre nature :					
7	Autres majorations de Sal.					
8	Accessoires de Sal.					
9	Prime d'ancienneté					
10	Prime d'ancienneté					
11	Dédution pour frais prof. %					
12	Bases	%	Cotis. Pat. %	Retenues Salarié		
13	8 466,40		2,4	C.S.G.	203,19	
14	8 912,00	12,6	1 122,91	S.S. Mal	606,02	
15	8 912,00		0,1	Veuve	8,91	
16	8 912,00	8,2	730,78	S.S. Vieil. Plat.	512,74	
17	8 912,00	1,6	142,59	S.S. Vieil. Dépt.		
18				Remise Forfaitaire	- 62,00	
19	8 912,00	6,5	579,28	Accidents Travail		
20	8 912,00	5,4	481,25	Allocations fam.		
21	8 912,00	3	267,36	Retraite Compl.	178,26	
22				Retraite Cadres		
23						
24				Prévoyance Div.		
25	8 912,00	5,69	507,09	Ass. Chômage	286,97	
26				Ass. Chômage		
27	TOTAL COT. PAT ^{rs}			5 817,90	TOTAL RETENUES	1 825,07
28					SAL. A PAYER (avant Ind. et Acpte)	7 086,93
29	Net Fiscal Cumulé				NET IMPOSABLE (SAL A PAYER - C.S.G.)	7 290,19
30	Som ^{ms} et Indem ^{ts} Div.				Frais de déplacement	300,00
31	non soumises à Cot ^{rs}				Indemnité de salarisation	290,00
TOTAL						
PAYÉ LE					NET A PAYER	7 586,93
REPOS COMPENSATEUR	Mode de paiement	CUMUL DES HEURES	NOMBRE DE DROITS	UTILISÉS	RESTE	
COTISATION S.S. VERSEE A : <u>URSSAF Toulouse</u>		NOM ET ADRESSE DE L'EMPLOYEUR		17		
N° SIRET : <u>75305784300002</u>		<u>Machines Textiles Army</u>		<u>43 rue Biscanay</u>		
CODE APE : <u>5923</u>		<u>31000 TOULOUSE</u>				

Académie de Poitiers	CAP	Session 2000
Durée : 45 min	Page 1/1	FLEURISTE
SUJET N°6 Deuxième jour		EP2 : Commercialisation - Environnement économique, juridique et social

SUJET 7

LE TICKET DE CAISSE

- 1 - D'après le document joint, dégagez les différentes informations que peut regrouper un ticket de caisse.
- 2 - Le montant en EUROS est-il obligatoire ?
- 3 - Qu'est-ce qu'un Euro ?
- 4 - Depuis quelle date doit-on pratiquer le double affichage des prix ?
- 5 - A quelle date aurons nous des Euros pour régler nos achats en espèces ?

Académie de Poitiers	CAP	Session 2000
Durée : 45 min	Page 1/2	FLEURISTE
S U J E T N°7 Deuxième jour		EP2 : Commercialisation - Environnement économique, juridique et social

LE TICKET DE CAISSE

PEPINIERES DE ROUY	TEL : 01.48.20.46.62.
107 COMPTANT	60710078005
SAULE PLEUREUR	5 980.00
LOT DE 2 BOULEAUX BLANCS 200/250 C 12	2 419.00
TROENE VERT 60/80 C03	1 19.00
TUYA PLICATA ATRIVIENS 100/125 C 05	3 57.00
TOTAL T.T.C.	1 475.00
MONTANT T.V.A. 76.90	
SOIT TOTAL T.T.C. 226.92 EUROS AVEC UN TAUX DE CONVERSION à 6.5	
CARTE BANCAIRE	1 475.00
OUVERTURE TOUS LES DIMANCHES DE 9 H à 18 H	
23/04/2000 - 11:19	

Académie de Poitiers	CAP	Session 2000
Durée : 45 min	Page 2/2	FLEURISTE
S U J E T N°7 Deuxième jour		EP2 : Commercialisation - Environnement économique, juridique et social


SUJET 8

REMISE DE CHEQUE

- 1 - Quel est ce document ?
- 2 - A quoi sert-il ?
- 3 - Qui est le tireur ? Exemple ?
- 4 - Quelle est la banque qui doit encaisser ces chèques ?
- 5 - Qui est le client de la BANQUE POPULAIRE ?

Académie de Poitiers	CAP	Session 2000
Durée : 45 min	Page 1/2	FLEURISTE
S U J E T N°8 Deuxième jour		EP2 : Commercialisation - Environnement économique, juridique et social

REMISE DE CHEQUE

 BANQUE POPULAIRE DE L'OUEST 50400 GRANVILLE	REMISE DE CHÈQUES					
	Le remettant s'engage à n'invoquer ni exception ni déchéance à l'égard de la Banque au cas où la présentation ou le protêt ne pourraient être faits dans les délais légaux et il dispense la Banque de faire dresser protêt pour les chèques inférieurs à 2 000 F.					
ETABLISSEMENTS DURAND 20, Grande Rue 50400 GRANVILLE 417 22-68 2741-84 DATE : 3 juin N° DE RÉFÉRENCE : 407 <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th style="text-align: center;">VALEUR</th> </tr> <tr> <td style="height: 20px;"> </td> </tr> </table>	VALEUR		TIREURS	SOMMES	TIREURS	SOMMES
	VALEUR					
	DUPONT	206.00				
	FRIARD	1 548.00				
	AUBRY	320.00				
			A VOTRE CRÉDIT	2 074.00		
000521561407						

Académie de Poitiers	CAP	Session 2000
Durée : 45 min	Page 2/2	FLEURISTE
S U J E T N°8 Deuxième jour		EP2 : Commercialisation - Environnement économique, juridique et social

SUJET 9

LES EFFETS DE COMMERCE

- 1 - Qu'est-ce qu'un effet de commerce ?
- 2 - Citez le nom de deux effets de commerce ?
- 3 - Nommez et expliquez les différentes mentions portées sur cette lettre de change (selon les flèches).
- 4 - Qui est le tireur ?
- 5 - Qui est le tiré ?
- 6 - Qui est le bénéficiaire ?
- 7 - La domiciliation est-elle la banque du tireur ou celle du tité ?

Académie de Poitiers	CAP	Session 2000
Durée : 45 min	Page 1/2	FLEURISTE
S U J E T N°9 Deuxième jour		EP2 : Commercialisation - Environnement économique, juridique et social

LES EFFETS DE COMMERCE

ETS DURAND
8, avenue de la République
14 000 - CAEN

Contre cette LETTRE DE CHANGE stipulée SANS FRAIS veuillez payer la somme indiquée ci-dessous à l'ordre de

mention LCR s'il y a lieu

CAEN LE

MONTANT POUR CONTRÔLE 3 284.00 F DATE DE CRÉATION 30.06.00 ÉCHÉANCE 30.08.00 L.C.R. seulement RÉF. TIRÉ F. MONTANT 3 284.00 F

R.I.B. du TIRÉ
10278 08240 484672 P 23
code établ. code guichet N° de compte Clé R.I.B.

Entreprise FARCY
20, rue Pasteur
14 000 - CAEN

DOMICILIATION
BRED CAEN-COURONNE
Rue de Bras 14 000 - CAEN

Signature

ne rien inscrire au-dessous de cette ligne

ACCEPTATION OU AVAL

Valeur en marchandises

NOM et ADRESSE DU TIRÉ

Académie de Poitiers		CAP	Session 2000
Durée : 45 min			FLEURISTE
S U J E T N°9 Deuxième jour	Page 2/2	EP2 : Commercialisation - Environnement économique, juridique et social	

SUJET 10

LETTRÉ DE RECLAMATION

Vous travaillez aux PÉPINIÉRES DE ROUY et vous recevez la lettre ci-jointe de votre client « LES FLORALIES ».

1 - Que devez-vous faire ?

Académie de Poitiers	CAP	Session 2000
Durée : 45 min	Page 1/2	FLEURISTE
S U J E T N°10 Deuxième jour		EP2 : Commercialisation - Environnement économique, juridique et social

LES FLORALIES
15, rue St Jean
14 000 CAEN
TEL : 02.31.15.77.90
R.C.S. : Caen B 623 12 14

PEPINIERES DE ROUY
Z.I. NORD
14 750 - BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE

OBJET : V/Livraison de ce jour
N/Commande du 25.05.2000

Caen, le 28.mai.2000

Madame, Monsieur,

Nous avons bien reçu les marchandises faisant l'objet de notre commande 321 du 25.05.2000.

Après vérification des colis, nous avons constaté que les 3 azalées ont souffert du transport.

Nous vous prions donc de bien vouloir faire le nécessaire.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Muriel RENAUD

Académie de Poitiers	CAP	Session 2000
Durée : 45 min	Page 2/2	FLEURISTE
S U J E T N°10 Deuxième jour		EP2 : Commercialisation - Environnement économique, juridique et social

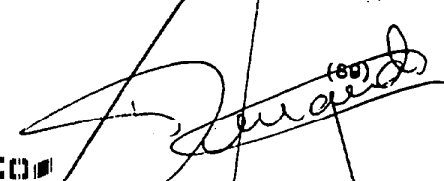
SUJET 11

LE CHEQUE BANCAIRE

- 1) Quel est l'usage de ce document ?
- 2) Indiquez sur le document le tireur, le tiré, le bénéficiaire.
A quoi servent les éléments 1, 2, et 3 ?
- 3) Qui est le tireur ?
- 4) Qui est le tiré ?
- 5) Qui est le bénéficiaire ?
- 6) Que veut dire « endosser un chèque » ?
- 7) Peut-on endosser un chèque à l'ordre :
 - d'une banque ou d'un C.C.P. ?
 - d'un particulier ?
 - d'une entreprise ?

Académie de Poitiers	CAP	Session 2000
Durée : 45 min	Page 1/2	FLEURISTE
SUJET N°11 Deuxième jour		EP2 : Commercialisation - Environnement économique, juridique et social

LE CHEQUE BANCAIRE

CM CAEN CENTRE Crédit Mutuel Normandie		à rédiger exclusivement en francs français	
☎ 0231152525 Payez contre ce chèque en francs non endossable sauf pour remise à un établissement bancaire ou assimilé		TROIS MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT QUATRE FRANCS	
à Entreprise FARCY Payable à		B.P.F. 3 284.00 F CAEN	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> CAEN-CENTRE 116, BD. LECLERC CAEN 8754 35816497 </div> chèque n°		MME DURAND MICHELLE 10 RUE ST JEAN 14 000 CAEN Le 30.08.00 	
@6803012@014015959008@212784347440			

1

2

3

Académie de Poitiers		CAP	Session 2000
Durée : 45 min	Page 2/2	FLEURISTE	
S U J E T N°11 Deuxième jour		EP2 : Commercialisation - Environnement économique, juridique et social	

SUJET 12

MICROMATIC	
Reçu le 09/04	Éts LASSEYRE
FACTURE DE DOIT N° 1305	
Le 7 avril	
1 micro-ordinateur	
HT	13 000,00
TVA	2 548,00
	<hr/>
NET À PAYER	15 548,00
Règlement 20 % à réception de la facture	

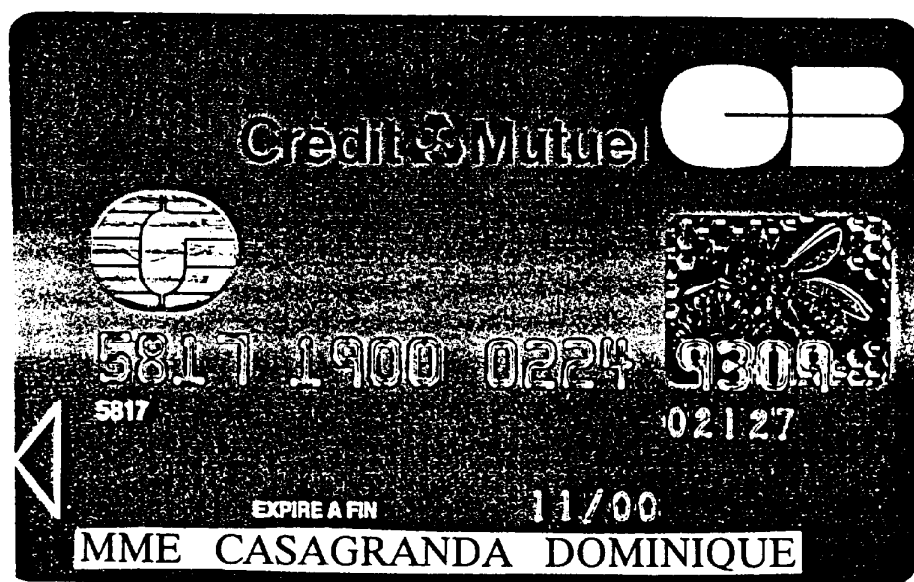
- 1) Que représente le document ci-dessus ?
- 2) Quel est le montant total à payer ?
- 3) Quel sera le montant à régler à la réception de la facture ?
- 4) Quel est le taux de TVA appliqué à cette facture ?
Quels sont les deux taux actuels et à quels types de produits s'appliquent-ils ?

Académie de Poitiers	CAP	Session 2000
Durée : 45 min		FLEURISTE
S U J E T N°12 Deuxième jour	Page 1/1	EP2 : Commercialisation - Environnement économique, juridique et social

SUJET 13

- 1 - Quel est ce document ?
- 2 - Quel est son (ses) usage(s) ?
- 3 - Ce document est-il valable pour un temps déterminé ou indéterminé ?
- 4 - Jusqu'à quelle date est-il valable ?
- 5 - Comment se passe un règlement par carte bancaire dans un magasin ?

Académie de Poitiers	CAP	Session 2000
Durée : 45 min	Page 1/2	FLEURISTE
S U J E T N°13 Deuxième jour		EP2 : Commercialisation - Environnement économique, juridique et social



Académie de Poitiers	CAP	Session 2000
Durée : 45 min	Page 2/2	FLEURISTE
SUJET N°13 Deuxième jour		EP2 : Commercialisation - Environnement économique, juridique et social

SUJET 14

Horaires équivalents (en l'absence de dispositions contraires d'une convention collective).

Professions (en français)	Horaires équivalents
Hôtels - cafés-restaurants:	
- cuisinier	43 h
- autres salariés	45 h
- veilleurs de nuit	52 h
Gardiennage et surveillance	52 h 39 mn
Hôpitaux, hospices, cliniques	41 h 55 mn
Personnel des services incendie	44 h 51 mn

Remarque : Un arrêté du 20 mars 1985 a supprimé les équivalences dans les salons de coiffure. Un décret de mars 1988 a généralisé les horaires ci-dessus à tous les hôtels, cafés, restaurants, sauf dispositions plus favorables d'une convention collective.

- 1) Qu'appelle-t-on heures d'équivalence ?
- 2) Quelle est la durée légale hebdomadaire du travail actuellement pour l'ensemble des salariés, hors application de la loi des 35 heures ?
- 3) Quelle est la durée de travail hebdomadaire légale des veilleurs de nuit dans les hôtels ?

Académie de Poitiers	CAP	Session 2000
Durée : 45 min	Page 1/1	FLEURISTE
SUJET N°14 Deuxième jour		EP2 : Commercialisation - Environnement économique, juridique et social